

PLAN DE RECHERCHE DE Mlle.VARDABASSO

Les questions européennes dans les relations diplomatiques entre la France et l'Italie (1948/1954): aux origines du droit communautaire

Les relations entre la France et l'Italie au lendemain de la deuxième guerre mondiale ont fait l'objet de nombreux débats entre historiens. Le sujet de ma thèse, *-Les questions européennes dans les relations diplomatiques entre la France et l'Italie de 1948 à 1954 :aux origines du droit communautaire-* a pour objectif de reconstruire un aspect nouveau de la construction européenne, celui du début de celle-ci, à laquelle les deux pays participèrent en tant que fondateurs.

C'est donc le fil rouge européen qui sera utilisé, un fil qui s'entrecroise avec les intérêts nationaux des deux pays, et qui permet de reconstruire un tableau originel et intéressant de cette période.

Un tel sujet ne peut être conçu, comme toute l'histoire de la construction européenne, que dans une approche pluridisciplinaire et multiculturelle. Un tel sujet requiert une association entre les modes de pensée de l'historien et ceux du théoricien du droit.

Dans l'ambition de chercher de nouvelles perspectives d'interprétation de la réconciliation franco-italienne et de l'entente des deux pays pour promouvoir une politique d'unité européenne, ce travail s'appuie sur les Archives historiques des Communautés européennes à Florence, les Archives historiques des Ministères des affaires étrangères italien et français, les archives privés des protagonistes, les Archives nationales de Rome et de Paris, la presse de l'époque, les témoignages de quelque protagoniste, et les Archives Jean Monnet de Lausanne, les Archives historiques de la Banque de France et de la Banque d'Italie.

Précisions sur la méthode. La construction européenne a adopté des caractères qui s'éloignent de la politique initiale, pour s'enrichir de complications sociales, économiques, variables que cette recherche veut approfondir. Il y a deux approches de recherche pour l'histoire :une approche qui donne la préférence à l'histoire diplomatique et militaire, au sens le plus traditionnel du terme, et une approche réaliste qui cherche la corrélation entre l'intérêt national et la politique de l'intégration européenne dans les choix économiques spécifiques, cela allant de l'Etat social à la politique du travail.

Suivant cette deuxième méthode, qui part de la conviction que les Etats ne sont pas les seuls protagonistes des relations internationales, mais qu'il faut considérer de nouveaux réseaux non étatiques, de nouveaux acteurs et de nouveaux faits apparaissent donc à l'horizon de la recherche.

Je me réfère au rôle important de la technocratie italienne et française dans la construction européenne. Par exemple le débat en France sur la participation au marché commun européen se déroule entre les cadres administratifs, alors que la position italienne dans le traité CECA est définie par la Finsider et par les spécialistes de l'Iri et de la Banque d'Italie.

Suivant cette piste de recherche il ne faut pas sous-évaluer les revues proches du monde économique et industriel. Poursuivant avec cette méthode, la sidérurgie représente un domaine privilégié pour déterminer les forces protagonistes du capitalisme italien. Ces chefs d'entreprises, publiques et privés, Giovanni Agnelli (FIAT), Oscar Sinigaglia (FINSIDER), Enrico Mattei (ENI), Adriano Olivetti, sont porteurs de projets d'innovation de l'économie italienne et en même temps qu'ils déterminent la politique d'intégration européenne.

Après avoir exposé la méthode , je me permets une petite *ouverture historique* pour mieux encadrer mon plan . En effet , au lendemain de la deuxième guerre mondiale, l'idée d'Europe avait peu de chance de s'affirmer. Pour Staline, la sécurité de l'Europe devait être assurée sur une zone d'influence, ce qui exclut l'hypothèse d'une Europe continentale organisée sur une base démocratique. Roosevelt pour maintenir la paix, comptait surtout sur une organisation dominée par les USA, la future ONU, et non sur une organisation régional.

Si l'union de l'Europe ne peut pas se réaliser en 1945,de nombreux facteurs existaient qui allaient dans cette direction. L'ingérence des USA dans les affaires de l'ancien continent, ouvre le débat sur l'intégration européenne qui pourrait être interprétée comme une défense des marges de manœuvre, à la foi plus étroites , des Etats en politique étrangère Le point de départ de cette recherche est le traité de Paris de février 1947 et l'attitude des Alliés envers l'Italie.¹

Je sais avoir tout contre moi , sauf votre gentillesse personnelle -.aurait été le début du discours de De Gasperi à Paris. Ce propos résume les difficultés à représenter un pays qui avait désormais perdu toute crédibilité, mais surtout il atteste le point maximum du déclin de la puissance italienne après la guerre ; ou en d'autres termes ,il exprime l'an zéro de la diplomatie italienne .A partir de ce moment il faut commencer à construire la crédibilité de la politique étrangère italienne . Les décisions de la France, de l'Angleterre, des USA, et de l'URSS sont essentielles pour délimiter la place de l'Italie dans le monde. Bien qu' entre ces pays déjà circulaient de mauvaises humeurs qui couperont le monde en deux blocs ,et en dépit des USA, qui cherchaient de faire à l'Italie un bastion contre l'Urss, la France,l' Angleterre et l'Union Soviétique ont eu à l'égard de l'Italie la même attitude punitive.

La politique étrangère française connaît avec Bidault entre 1947 et 1949, une évolution. Les considérations politiques et stratégiques , la rupture définitive entre les Anglo-Saxons et les Soviétiques , le relèvement de l'Allemagne, le début de la guerre froide, rendaient impossible la politique de l'équidistance entre les deux blocs , et poussèrent le Quai d'Orsay à se rapprocher de l'Italie.

C'est seulement après la signature du traité de paix de février 1947, que les rapports franco-italiens évoluèrent dans une nouvelle phase allant une collaboration de plus en plus étroite .A Rome et à Paris, si la musique est la même, différentes sont les inspirations. De Gasperi et Sforza voyaient dans la collaboration avec la France au sein de l'Europe unie le moyen d'assouplir les dures conditions du traité de paix et de replacer l'Italie sur un plan d'égalité. Mais différentes sont les préoccupations de Bidault , puis de Schuman et des demandes s'imposent sur la volonté conciliatrice de la France .

Escomptant pour Paris l'aide du gouvernement italien pour obtenir des Anglo-Saxones l'internationalisation de la Ruhr, la poignée de main donnée à l'Italie est le chant du cygne qui a pris conscience de sa faiblesse militaire et cherche sa sécurité dans les alliances avec les anciens ennemis , ou plutôt cette nouvelle politique cache encore l'ambition française de la grandeur et donc l'entente franco-italienne serait le moyen pour la France de jouer le premier rôle et de maintenir l'Italie dans une position subordonnée?

¹ Voir Antonio Varsori, *L'Italia nelle relazioni internazionali dal 1943 al 1992*, Roma ,ed Laterza , 1998

Après de Quaroni, ambassadeur italien à Paris, l'impression que les USA étaient mieux disposés envers l'Italie qu'envers la France, le danger de se retrouver en coulisse sur la scène internationale, prévalurent sur les dernières hésitations de Bidault, et poussèrent la France à se rapprocher de l'Italie.

En même temps s'amorçait la coopération économique entre la France et l'Italie : les contraintes de l'époque obligeaient à s'entendre. En raison des choix identiques en politique étrangère, l'option atlantique et la dépendance à l'égard des USA, et en politique intérieure, la restauration au profit des forces modérées, les dirigeants des deux pays étaient inévitablement amenés à coopérer et à concerter leur action. Une piste notamment à suivre est la politique de Bidault vis-à-vis de l'Italie, et à cette fin il faut exploiter les papiers Bidault des Archives nationales à Paris.

Bidault à la différence de ses prédécesseurs a eu une véritable politique italienne et il pousse la France à conclure un accord d'union douanière avec l'Italie, contre les milieux agricoles et textiles, les premiers à s'opposer.

Le domaine économique a offert à la France et à l'Italie d'autres occasions de collaboration en ce qui concerne la gestion de la main-d'œuvre déficitaire en France et en surplus en Italie. Un accord qui prévoyait l'entrée en France de 200000 ouvriers italiens au cours de l'année 1947², a été paraphé le 30 novembre 1946, et signé le 21 mars 1947. Devant la faiblesse des résultats, il est envisagé l'année suivante d'installer des Italiens dans l'île de Madagascar. D'autres accords sont conclus périodiquement, permettant malgré la rigidité du système une reprise des échanges. —³

Sforza et Bidault poussaient à la conclusion d'une union douanière des deux pays, qui trouvait une certaine garantie dans le protocole du 20 mars 1948, dans le quel l'Italie et la France s'engageaient à réaliser au plus vite une union douanière.

Les motivations italiennes répondaient d'abord à la stratégie des USA, qui avaient imposé l'unification européenne pour élargir des crédits, mais elles souhaitaient aussi une réconciliation avec la France pour assouplir les dures conditions du traité de paix de 1947, pour résoudre le problème du chômage, pour constituer un bloc franco-italien face à l'Allemagne naissante, dont le poids économique pesait lourdement sur l'Italie. On retrouve la même attention pour ce thème dans les actes de la Conférence de Cannes des 20 et 21 décembre 1948.

La politique de rapprochement envers l'Italie, décidée par Bidault dès 1947, et poursuivie par Schuman se heurte en France à une forte opposition dans les milieux politiques, économiques, et militaires, qui réclamaient le respect des clauses du traité de paix, signé à Paris en 1947, surtout en ce qui concernait les frontières, le démantèlement de la flotte italienne, les réparations.

Mais en effet, suivant les études de Pierre Guillen, qui s'appuie sur les papiers Massigli, le scepticisme français ne répondait pas seulement à la méfiance envers l'Italie, mais il témoigne des difficultés d'aligner l'économie française sur les conditions du plan Marshall, ou mieux sur le libéralisme américain, trop avancé et qui allait accroître le déficit de la balance commerciale française. A Washington, devant l'attitude négative de l'Angleterre, le Département d'Etat presse la

²Voir Pierre Guillen, Les relations franco-italiennes 1943/1947, in *Revue d'histoire diplomatique*, janvier-juin 1976, p.156

³ Sur ce point et sur les affaires économiques entre l'Italie et la France il faut s'appuyer autre que sur les archives historiques du Ministère des Affaires étrangères italiennes à Rome, aussi sur :

Archives historiques du Quai d'Orsay, Fond Europe, 1945/1949, Italie, vol 71 et 72. Fond services et coopération économique.

Archives nationales: série F60bis, cartons 383, 384, 469, Secrétariat général du Comité interministeriel pour les questions de coopération européenne. Archives du ministère des finances : Italie, union douanière et groupe régional Fritalux.

Il est nécessaire aussi de consulter les bulletins des Chambres de commerce de l'Italie et de la France.

délégation française d'abandonner l'Union douanière avec l'Italie pour faire aboutir au plus vite le projet franco-italo-belge (FRITALUX), auquel il faut joindre les Pays-Bas ; ce serait là une première étape sur la voie de l'intégration de l'Europe occidentale ; la Scandinavie et l'Allemagne occidentale devraient ensuite y être associées.

Pour répondre aux pressions américaines, qui travaillaient pour la libération des échanges dans toute l'Europe occidentale, les français proposèrent en décembre 1949 FINEBEL, un accord entre France, Belgique, Italie et Pays-Bas, qui allait graduellement envers la libéralisation des échanges.

La réponse anglaise du 8 mars 1950, c'est à dire le plan anglais pour réaliser une union monétaire européenne, enterra définitivement le projet FINEBEL. Dans cette première phase d'intégration européenne, ou mieux dire d'échec de l'intégration, il n'est pas possible d'isoler les politiques de la France et de l'Italie du reste du concert européen.

Donc pour comprendre les raisons de cet échec il faut analyser les positions des différents protagonistes.

Les Français qui avaient lancé FINEBEL, sont loin d'être unanimes. La Banque de France, favorisait pour FINEBEL, qui lui apparaît comme le seul moyen pour se défendre contre la libéralisation générale demandée par les Américains.

Quant à la Direction générale du Quai d'Orsay, elle est susceptible d'être influencée par Massigli, ambassadeur à Londres, qui à plusieurs fois avait mis son gouvernement en garde contre le risque de rupture avec l'Angleterre. Mais les obstacles et les critiques les plus dures contre la politique européenne de la France émanaient des milieux agricoles. Le ministre de l'Agriculture souligna que FINEBEL inclura des pays concurrents de la France en matière agricole, la suppression prématurée des barrières protectrices porterait un coup fatal à l'agriculture, et ruinerait la confiance des agriculteurs.

Les USA qui avaient présidé à la naissance du dit accord, même au détriment de l'union douanière italo-française, devant le projet élaboré par les experts en décembre 1949, se montrent évasifs, ayant déjà tourné l'attention envers le projet BISSEL, projet d'union monétaire européenne, qui pouvait mieux contraindre les pays de l'Europe dans le cadre de l'OECE. Les Italiens ne sont pas plus encourageants. Ils ont très mal réagi à la décision française d'abandonner l'union douanière pour se tourner vers FINEBEL.

Au lendemain de cet affaire, Sforza et Alphanand signèrent un protocole et adoptèrent une série des mesures pour relancer l'union douanière, mais en février 1951, Schuman pendant la réunion de S.Margherita refroidit l'enthousiasme de De Gasperi : la proximité des élections législatives de juin 1951, obligeait le gouvernement français à renoncer à ratifier un traité qui provoquait beaucoup de polémiques.⁴

L'Union douanière entre la France et l'Italie, le FRITALUX, le FINEBEL, sont des projets votés à l'échec. Bruna Bagnato, a très bien expliqué l'histoire de l'union douanière entre la France et l'Italie, mais ce mariage qui a failli très tôt a produit des effets intéressants dans le droit communautaire et donc dans la construction européenne qui n'ont été pas encore analysés. Malgré sa faillite, l'union douanière entre l'Italie et la France a été une première étape sur la voie du droit communautaire, du moment que dans ce cadre on commença à

⁴ Sur l'histoire de l'Union douanière entre la France et l'Italie, voir Bruna Bagnato, *Storia d'un'illusione: il progetto di unione doganale italo-francese*, London: Lothian Fondation, 1995

examiner la possibilité de faciliter la libre circulation des personnes, des marchandises et des capitaux.

C'est dans le cadre de l'Union douanière que à Paris les délégations italiennes et françaises ont examiné la possibilité d'une mise en œuvre de travaux publics avec la participation de capital et ne main-d'œuvre italienne.

Cela répondait à l'exigence de maîtriser la surabondance de la main d'œuvre italienne , mais répondait aussi au besoin d'harmonisation de la législation européenne dans le secteur de l'assurance et de la tutelle ouvrière.

Cette dernière exigence était tellement forte que malgré les difficultés d'établir une union douanière franco-italienne, Sforza en 1949, en occasion de la première réunion du Conseil des Ministres du Conseil de l'Europe, proposa de continuer l'étude de la libéralisation des échanges européens, non plus dans le cadre des accords bilatérales, mais dans le cadre de l'ECE(Commission économique des Nations Unies pour l'Europe).

Auprès du Conseil de l'Europe, la France avec l'appui de l'Italie proposa en juillet 1949, la création de la Cour européenne des droits de l'homme. Le développement du commerce intereuropéen, offrait à Sforza l'occasion favorable de propager l'idée de l'unification monétaire européenne(août 1949). Il prévoyait une monnaie, engagée dans le système de compensation multilatérale de l'OECE, à laquelle les différentes divises européennes devaient se rapporter.⁵

Face à l'échec de l'union douanière, l'Italie et la France en 1950, plaident en revanche le succès de l'union postale franco italienne. Cet accord élargi aux six pays membres de la CECA est devenu en 1958 l'Union postale européenne. Celui –ci portait sur :l'amélioration des services, l'abolition des entraves à la circulation des entraves des personnes et des marchandises, l'harmonisation tarifaire, thèmes que éclairent sur les origines du droit communautaire.

Les débats se déroulent au sein du Conseil de l'Europe, les actes, les comptes rendus, sont disponibles dans les archives du Conseil de l'Europe et aux Archives historiques des postes et des communications à Fontainebleau.⁶

C'est un apport tout à fait neuf, du moment que il n'y a aucune bibliographie sur le sujet.

Encore sur le même période ,Jean Dominique Durand ⁷dans son intervention à l' occasion de la Commémoration du Général De Gaulle plant le corpus relativement modeste sur le rapport entre la démocratie chrétienne et le Mouvement Républicaine populaire . La Dc italienne, comme le MRP français ont joué un rôle dans la construction européenne , mais la source principale reste la presse de l'époque, dans l'absence des archives des partis.

A ce propos la seule documentation disponible se trouve dans les archives du Conseil de l'Europe à Strasbourg.

⁵ Des occasions de réflexion sur les origines du droit communautaire sont offerts dans la contribution de Rinaldo Merlone,Faire du Conseil de l'Europe l'Union européenne:le projet de Carlo Sforza,in *Jalons pour une histoire du Consel de l'Europe, Actes du Colloque de Strasbourg(8/10 juin 1995)*,Berna, ed Peter Lang,1997

⁶ Sur l'Union postale européenne voir les Archives historiques du Conseil de l'Europe, UPEdossier 00863 vol 1 et vol 2 et Archives de Fontainebleau,dossier 19960439 art 2.

⁷Voir *De Gaulle et l'Italie, in Actes du colloque organisé par l'Ecole française de Rome, 1997*

La genèse de la CED mérite un approfondissement Si la paternité de J.Monnet dans le projet d'une communauté européenne de défense apparaît clairement Philippe Vial⁸ attire l'attention des historiens sur l'été 1950, et sur le vit changement de l'Inspirateur qui après avoir abordé le problème allemand dans l'OTAN, passe à l'option européenne. En effet Jean Monnet envisageait d'abord dans l'été 1950 d'une solution atlantique intégrée et c'est le refus des Américains et des Anglais qui l'a conduit par défaut au projet de l'armée européenne.

La CED est un point de litige entre l'Italie et la France à propos de la participation de la Yougoslavie au système de défense européen. Le Gouvernement italien refusant de collaborer à toute organisation défensive au Sud de l'Europe tant qu'il n'aurait pas obtenu satisfaction pour Trieste, conditionne son appui à la France face à l'Allemagne dans les négociations sur la CED, en fonction de l'attitude française à l'égard de la Yougoslavie et du problème de Trieste. En même temps s'amorce aussi la tentative de créer la Communauté politique européenne. Il importe de suivre les missions diplomatiques de nos représentants à Paris, De Gasperi et Taviani. Dans un entretien avec Plevin, à Paris, De Gasperi, le 6 septembre 1951, sur ce point en accord avec Adenauer, affirme qu'il faut saisir l'occasion pour constituer une fédération politique européenne pour créer des liens fédératifs entre les pays participants à la CED. Lors un entretien à Paris, le 22 et le 23 octobre 1951 le sous secrétaire d'État Taviani, développe l'idée d'un Parlement européen, élu au suffrage universel direct, et laisse entendre que son Gouvernement fait de l'acceptation de ce projet la condition de la participation italienne à l'armée européenne.

La CED et la CEP, n'ont pas de chance, elles échouent devant l'intransigeance française. C'est un moment intéressant pour l'histoire de l'intégration européenne sur le quel il n'y a pas beaucoup de références bibliographiques.

Pour la CED les archives de référence sont les Archives des Communautés européennes de Florence, notamment le Fonds Ivan Matteo Lombardo, les Archives du Ministère des affaires étrangères italien, les Archives J.MONNET de Lausanne pour le Fonds Taviani et les Archives militaires de Vincennes.

A Santa Margherita Ligure, les regards entre la France et l'Italie s'éloignent dans le domaine économique, mais se croisent avec Schuman et de Gasperi dans l'ambition de créer une communauté politique. Acceptée en septembre lors de la réunion de Luxembourg, la proposition Schuman – De Gasperi ouvrait des perspectives concrètes en direction de l'intégration politique de la petite Europe. Mais l'avenir du projet dépendait en premier lieu du sort réservé au traité CED auquel il était rattaché.

Etudier le couple France Italie au début de la construction européenne, veut dire surtout exploiter le réseau italien de Jean Monnet. Eric Roussel, son biographe nous renseigne de un mariage avec une italienne, et sur ce point je dispose seulement d'informations très fragmentaires.

Il est certain qu'il a eu des contacts avec G.Agnelli, le patron fondateur de la FIAT auquel il demanda un prêt pour ses Etats Unis d'Europe, et même avec le milieu de l'acier italien, Falk pour exemple, et aussi avec Adriano Olivetti, mais à ce propos au moment il n'existe pas encore un étude spécifique. Reconstruire le réseau italien de J.Monnet renvoie aux Archives J.Monnet de Lausanne.

⁸ Voir P.Vial, De la surenchère atlantique à l'option européenne, in G.Bossuat et A.Wilkens, *Jean Monnet, l'Europe et les chemins de la paix*, Paris, La Sorbonne, 1997

Une hypothèse séduisante de travail peut être le rôle de la monnaie dans la construction européenne, et plus particulièrement le rapport entre la Banque d'Italie et la Banque de France dans le cadre de l'UEP.

Cette recherche veut être avant tout une histoire d'hommes, et donc la question est de connaître la prise de position des banquiers français à l'égard de la construction de l'Europe financière et s'ils y ont contribué. Trois thèmes s'entremêlent dans cette période : le déploiement de la CECA, les prises de position des banquiers français dans l'Europe financière, la portée et les limites de l'Europe financière dans la construction européenne. Les incidences financières de la politique de la Haute Autorité ont été peu étudiées.

R. Poidevin et D. Spierenberg ont analysé l'évolution interne de la CECA, mais la politique de la CECA a sans doute des autres dimensions. La CECA est à l'origine de l'évolution de l'Europe financière, en émettant des emprunts au nom d'une institution européenne supranationale. L'autonomie financière définie dans le traité de Paris, repose sur les ressources propres de la CECA et sur sa faculté d'émettre des emprunts. Moteur, laboratoire et émetteur des emprunts la CECA a changé l'Europe financière. De manière générale, les banquiers français ont subi la construction européenne, l'adaptation du système monétaire français a été conduite par l'Etat, moteur de la modernisation.

L'établissement financier était très lié à l'administration, la plupart des présidents des banques étant inspecteurs des finances. Globalement l'apport des banques françaises à la construction européenne a été faible, en revanche quelques banquiers français ont su s'inscrire dans les événements et les orienter en agissant sur le plan bancaire, mais aussi en intervenant dans les réformes de l'économie française.⁹

EN GUISE DE PREMIERE CONCLUSION

Alan Milward, historien anglais, a bien montré dans son ouvrage *The European Rescue of the Nations State*, London Routledge, 1992, que les impulsions économiques ont été essentielles dans la construction européenne. La naissance de la CECA, par exemple répond au plan de reconstruction de l'économie française, et de modernisation des échanges internationaux, alors que du côté italien au besoin de maîtriser l'abondance de main d'œuvre.

Après une première vision des documents que j'ai vu au Ministère des affaires étrangères italien à Rome, et au Quai d'Orsay, je pense que la réponse italienne à la construction européenne, est d'abord une réponse politique, pour surmonter les dures conditions du traité de paix.

Je me demande: les questions européennes ont été un escamotage pour surmonter les dures conditions du traité de paix (Paris, février 1947)?

Le premier débat qui s'est déroulé à la Chambre des députés après les élections de 1948, en novembre, fut régi par la contrapposition idéologique entre le modèle américain et le modèle soviétique, aucune réflexion ou initiative sur un possible rôle de l'Europe pouvait s'insérer dans ce contexte. En novembre 1947, l'Italie signe avec la France un accord de compensation monétaire. Sur

⁹ Essentielle pour cette recherche est une exploitation des archives de la Banque de France, notamment pour les relations entre la BDF avec la Banque d'Italie dans le cadre de l'UEP il faut voir les dossiers : Relations bilatérales avec l'Italie Office des changes italiens UEP 1948-1958, dont session du Comité de direction Procès verbaux du Conseil général de la BDF Banque d'Italie (1880-1949)

la base de cet accord, c'était possible déduire de la dette de guerre (14 milliards de lire que l'Italie devait payer à la France) du solde des transactions monétaires et commerciales entre les deux pays. Sur ce point persistaient les partisans de l'Union douanière. Par exemple pour réduire la dette de guerre avec la France, le ministre des affaires étrangères italien Sforza recommande à l'ambassadeur italien à Paris, Pietro Quaroni, de solliciter la conclusion des accords entre la FIAT et le gouvernement français, dont le solde finissait sur le compte de compensation.

A la même intention répondait l'accord postal entre la France et l'Italie. Plus difficile était la question des frontières. En 1954, Giuseppe Pella rattache l'affaire de la CED à la question de Trieste: la condition de l'appui italien à la France face à l'Allemagne, était l'aide française contre la Yougoslavie pour Trieste. L'accord ferroviaire de 1949 entre la France et l'Italie est l'occasion pour l'Italie de rejoindre les territoires de frontière française que le traité de paix lui avait enlevé.

Les questions européennes, avec des échanges de vue, des accords, apparemment sont pour l'Italie des escamotages pour surmonter le Traité de paix, mais sont aussi les premiers pierres de droit communautaire, des occasions importantes de réflexion.

La bibliographie italienne, a approfondi les motivations lyriques de l'europeisme italien, mais suivant cette piste politique je suis en train de développer ma thèse.

Archives

Archives J.Monnet de Lausanne

Archives des Communautés européennes à Florence

Archives du Ministère des affaires étrangères italien

Archives du Quai d'Orsay à Paris

Archives historiques du Conseil de l'Europe

Archives Banque de France

Archives Banque d'Italie.

Archives historiques des postes et communications à Fontainebleau